

En complément du compte-rendu, le document projeté en séance est disponible sur internet, [en cliquant sur ce lien](#). Vous pouvez également nous donner votre avis par mail : concertation@euromediterranee.fr

Présentation de l'atelier

Une trentaine de participants se sont réunis à la MPT Saint-Mauront le mardi 03 avril entre 17h30 et 20h00 pour cet atelier dont l'ordre du jour suivant a été proposé aux participants :

1 / Présentation du projet

3 / Approfondissement des échanges en petits groupes

4 / Recueil des avis / panneaux de libre expression

Présentation du projet

Présentation de Sylvanie Grée, paysagiste de l'agence « D'ici là ».

Cf. Support de présentation.

Questions des participants

Est-ce qu'il est prévu d'intégrer des pistes cyclables au projet ?

Oui, c'est une proposition de l'équipe. En l'état, les trottoirs du Boulevard de Briançon sont utilisés pour le stationnement mais il est possible de les réorganiser pour qu'ils soient plus larges et entièrement consacrés aux circulations douces et à la promenade. En complément, il reste encore de la place pour aménager une piste cyclable sur trottoir, séparée de la circulation routière.

Pouvez-vous en dire plus sur la future école ?

La ville de Marseille souhaite que le terrain situé face au projet des « Docks libres » soit réservé pour accueillir à terme un équipement scolaire, sachant que la demande dans le secteur est importante. Compte-tenu de l'espace disponible et du besoin exprimé, il s'agirait plutôt d'un petit établissement pouvant accueillir environ 8/9 classes. L'EPAEM a pris en compte ce besoin, ce qui se traduit par la mise en place d'une réserve foncière au pied de la Cité Bellevue (initialement réservé pour cet établissement scolaire), c'est-à-dire le gèle d'un

terrain par la collectivité publique sans qu'il ait un usage immédiat, mais en prévision d'une construction future. A ce stade de la réflexion, il n'est pas possible de préciser la date de livraison de ce futur équipement, ni son programme définitif. Le site sera néanmoins temporairement intégré aux aménagement du futur parc.

Est-ce que le parc sera gardienné ?

Les discussions sont en cours avec les différents services pour savoir quelles seront les modalités de gestion mises en œuvre. Le gardiennage du parc est un enjeu important qui a été exprimé de nombreuses fois depuis le début de la concertation. D'autres solutions peuvent également être imaginées. Le concepteur du parc (D'ICI Là, ADEUS) à la demande d'Euroméditerranée, est en train de réfléchir à ces questions pour faire des propositions de gestion innovante, intégrant par exemple la participation des acteurs locaux ou de la population riveraine.

Comment allez-vous choisir les essences qui seront plantées dans le parc ?

C'est un choix qui découlera des discussions avec le futur gestionnaire (service Parc et jardin de la ville de Marseille), qui est étroitement associé aux réflexions. A ce stade, ce sont donc des propositions qui vont être affinées suivant les retours d'expériences que peuvent faire les jardiniers et autres techniciens des services gestionnaires. Un système d'arrosage automatique qui se déclencherait la nuit est à l'étude pour l'ensemble du parc.

Pouvez-vous préciser le calendrier des travaux ?

Le phasage se précisera au fur et à mesure de l'avancée du projet et il est susceptible d'évoluer en fonction des libérations foncières notamment. A ce jour, on s'oriente vers un aménagement en deux phases, qui tiennent compte des aléas existants :

Sur les terrains qui sont déjà la propriété de la collectivité, les choses pourraient avancer rapidement. Une partie des aménagements débuteront dans un an, majoritairement sur le secteur nord (schématiquement entre le boulevard Lesseps et la Cité Bellevue). Les premiers travaux de démolition de la fourrière devraient démarrer en mars-avril 2019, pour une première tranche du parc livrée deux ans plus tard, soit en 2021.

Plusieurs terrains situés dans l'emprise du futur parc sont toujours occupés (habitat et/ou activités). Pour ceux-ci, le démarrage des travaux (deuxième tranche) dépendra de l'avancée des procédures juridiques et administratives (DUP). L'aménagement devrait se faire dans une seconde phase (2020/2022) une fois que les procédures de déclaration d'utilité publique seront menées à terme et l'ensemble des relogements réalisés.

Perception des évolutions apportées au projet :

- Agrandissement du parc par l'intégration du terrain devant la Cité Félix Pyat ;
- Renaturation du ruisseau ;
- Conservation du patrimoine bâti et mise en valeur du patrimoine (dont éclairage) ;
- Aménagement d'un terrain de pétanque à proximité de la guinguette ;
- Intégration des éléments de programme dans le projet d'esquisse.

Enjeux à approfondir / points à faire évoluer

Principe d'ouverture/fermeture du parc la nuit

- Ouverture du parc aux heures scolaires (traversée des écoliers depuis la Cité Bellevue) ;
- Traversées du parc : si le parc ferme tôt, ce sera un véritable retour en arrière car les enfants utilisent beaucoup aujourd'hui les aménagements provisoires en fin de journée et jouent jusqu'à tard ;

Aménagements urbains et mobilité

- Traitement du boulevard Lesseps pour pacifier les abords et travailler les liaisons entre les deux parcs
- Continuités piétonnes et cycles vers le quartier des Crottes, ainsi que le long du ruisseau des Aygalades ;
- Contrôle de la circulation sur le haut du boulevard Briançon : possibilité d'implanter un feu de circulation au croisement Briançon / Lesseps ?

Programmation

- Faire le choix de plantes dépolluantes pour la pépinière provisoire ;
- Prévoir l'implantation d'un espace canin ;
- Implantation de commerces et activités en pied d'immeubles sur les pourtours du parc ;
- Choix des matériaux pour les jeux d'enfants : prévoir des équipements qui supportent la chaleur ;

Gestion

- Sondes tensiométriques pour un arrosage mieux adapté aux besoins des plantes ;
- Souci des poubelles jetées depuis la tour ;

- Quelle stratégie d'éclairage pour le parc la nuit (dégressivité, extinction totale...) ? Cohérence entre le projet de mise en lumière et le parti-pris qui sera retenu concernant la fermeture du parc ;
- Possibilité d'utiliser l'eau du ruisseau des Aygalades pour arroser les plantations du parc ?
- Quelques doutes concernant les aménagements paysagers plus fragiles, comme les jardins thématiques. Attention à bien faciliter l'entretien de ces espaces et prévoir des végétaux robustes ;

Communication

- Bien donner les informations de la concertation sur le site internet, et continuer à publier des encarts Presse ;